

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS
Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton
Saison 2025-2026

Adopté le : 21/06/2025
Entrée en vigueur : 01/08/2025
Validité : Permanente
Nombre de pages : 3



Date : 4-5-6 avril 2026

Lieu :

Salles :

HORAIRES :

Samedi : 09h00 - 21h00

Dimanche : 08h00-21h00

Lundi : 08h00-19h

Ces horaires sont donnés à titre indicatif, ils correspondent au lancement du premier match ou du dernier match des journées.

Organisme receveur :

Comité d'organisation : Ligue

Responsable : Hurteau Jennifer - 06 50 90 69 47

Date limite d'inscription :

Publication de la liste des qualifiés :

ARTICLE 1 : Etendues du règlement

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'inscription à cette compétition. Toute participation à ce championnat entraîne l'acceptation du présent règlement.

La commission compétitions pourra modifier ce règlement pour des raisons d'organisation dans l'intérêt de la compétition.

ARTICLE 2 : Catégories et conditions

Le Championnat Régional séniors est une compétition individuelle, annuelle, pour l'attribution des titres de champion et vice-champion de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton.

Le Championnat désignera des champions par discipline et par série : simple homme, simple dame, double homme, double dame et double mixte.

Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.

ARTICLE 3 : Critères d'inscription

~~Seuls les joueurs de nationalité française pourront participer à la compétition.~~

La compétition est ouverte à tous les joueurs licenciés FFBaD d'une association de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton (à partir de la catégorie minime) qui ne devront faire l'objet d'aucune interdiction à la date de la compétition.

ARTICLE 4 : Règles

Cette compétition régionale se déroule selon les règles de jeu éditées par la FFBaD et le règlement général des compétitions. Elles sont complétées par ce règlement particulier.

Une tenue correcte dans le respect du règlement de la FFBaD est exigée. En particulier, les prénoms, les surnoms, les diminutifs ou tout autres qualificatifs en dehors de ceux autorisés par la FFBaD (nom du club, ville, nom du joueur) ne sont pas autorisés sur les maillots des joueurs, ainsi que les maillots se référant à une autre compétition.

Tout port de vêtement ou accessoire non autorisé devra être justifié par un certificat médical ou une explication auprès du JA principal et nécessitera l'accord du JA principal.

Les joueurs auront 3 minutes maximum à compter de l'appel de leurs matches pour démarrer les rencontres.



Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton
Maison Régionale des Sports
2, avenue de l'Université 33400 TALENCE
05.56.51.55.43 - contact@lnaqbad.fr
SIRET – 34302263800047

Le temps de repos minimum entre deux matchs est de 20 min.

Si le volant touche le plafond (si celui-ci est inférieur à 9 m) ou une structure attenante :

- Au service, le volant est remis 1 fois, au-delà, il sera compté faute.
- Au cours de l'échange, le volant sera compté faute.

Les décisions des juges-arbitres sont sans appel.

Les joueurs, les entraîneurs, les officiels d'équipes et techniques ont pris connaissance du code de conduite des joueurs et du code de conduite pour les entraîneurs, officiels d'équipe et technique.

ARTICLE 5 : Tableaux

Les tableaux proposés sont : les simples hommes, simples dames, doubles hommes, doubles dames et doubles mixtes. Seuls les tableaux ouverts pendant la compétition délivreront un titre.

Les tableaux seront divisés en plusieurs séries en fonction du CPPH. Le série 1 sera constituée de maximum 8 joueurs ou 8 paires en fonction de la cohérence du tableau. Les inscrits suivants seront répartis en series au CPPH en décroissant, dans la mesure du possible, nous privilégierons des poules avec 2 sortants.

[La sélection des joueurs sera faite en fonction du CPPH à J-21.](#)

ARTICLE 6 : Déroulement de la compétition

La compétition se déroulera sur 3 jours : les simples le samedi, les doubles le dimanche et le mixte le lundi.

Les horaires sont donnés à titre indicatif et pourront éventuellement être modifiés.

Les joueurs doivent se tenir prêts à jouer un match 45 minutes avant l'heure prévisionnel et ne peuvent s'absenter de la salle qu'avec l'accord du juge arbitre.

En cas d'absence, ils seront déclarés forfait (WO) cinq minutes après le deuxième appel.

Le plateau sportif ne sera accessible qu'aux joueurs, accompagnés de deux coaches au plus.

ARTICLE 7 : Arbitrage

Dans la mesure du possible, des arbitres seront présents sur la compétition pour arbitrer les matchs, ils seront désignés par la Commission de Ligue des Officiels Techniques (CLOT).

Les arbitres désignés percevront le montant de leur vacation et seront remboursés de leurs frais de déplacement et restauration suivant le tarif en vigueur défini par la Ligue. Ces frais sont à la charge de la ligue.

Un joueur pourra être appelé à arbitrer ou scorer des matchs, et ce de façon bénévole.

La Ligue se réserve le droit d'organiser des formations ou examens d'officiels techniques sur la compétition.

ARTICLE 8 : Volants

Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige entre les joueurs, le juge-arbitre imposera le volant officiel du championnat, qui sera disponible à la vente.

Le volant officiel sera le Victor Champion n°1.

Les volants autorisés devront avoir le classement fédéral "standard" au minimum (la liste est disponible sur le site fédéral).

ARTICLE 9 : Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne sur Badnet. L'inscription des paires ne sera effective qu'à réception des inscriptions des 2 joueurs ou joueuses.

[Le CPPH utilisé pour la liste des qualifiés sera celui à la date du xxx](#)

[Le tirage au sort et la confection des tableaux se feront xxx](#)

Les joueurs pourront être inscrits sur trois tableaux.

Le montant des droits d'engagement a été fixé à : 15€ pour 1 tableau, 22€ pour 2 tableaux et 28 € pour 3 tableaux.

Le paiement des inscriptions se fait obligatoirement en ligne au moment de l'inscription.

Une inscription ne sera pas validée sans le règlement au moment de la date limite d'inscription.

A l'issue de la compétition, tous les joueurs non qualifiés seront remboursés intégralement.

Les têtes de séries seront désignées en fonction du C.P.P.H. 14 jours avant la compétition. Les autres joueurs ou équipes seront repartis aléatoirement dans les poules. Dans la mesure du possible, la provenance des joueurs sera prise en compte.

La gestion des tableaux est à la charge de l'organisateur de la compétition en accord avec le Juge-Arbitre.

ARTICLE 10 : Forfaits

Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date de tirage au sort.

Si un joueur est forfait, il doit impérativement prévenir le plus tôt possible, l'organisateur et éventuellement son(sa) partenaire s'il est inscrit en double. Celui (Celle)-ci doit alors préciser s'il (si elle) maintient son inscription en recherche ou s'il (si elle) annule sa participation sinon le caractère volontaire du forfait sera retenu. Tout joueur forfait adressera dans les 5 jours au plus tard après la compétition les pièces justificatives au siège de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton par mail à contact@lnaqbad.fr ou par courrier : Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton, 02 avenue de l'Université 33400 Talence.

ARTICLE 11 : Dopage

L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

ARTICLE 12 : Mesures sanitaires

La Ligue se réserve le droit d'apporter des modifications en fonction des conditions sanitaires.

ARTICLE 13 : Droits à l'image

Sauf indication contraire, toute personne inscrite accepte de céder à l'organisation ses droits à l'image pour les prises de vue réalisées durant le tournoi.

LES INSCRIPTIONS DOIVENT ÊTRE REALISEES AVANT xxx



Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton
Maison Régionale des Sports
2, avenue de l'Université 33400 TALENCE
05.56.51.55.43 - contact@lnaqbad.fr
SIRET – 34302263800047